Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260105-2026_6-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Irène Cloteau.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 11 Votants 12 dont 1 pouvoir
Date de convocation	29 décembre 2025
Date d'Affichage	29 décembre 2025
Secrétaire de Séance	Laurent Juin

Délibération n° 2026-6
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR VOIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité d'améliorer la sécurité routière sur la voirie communale,
Considérant les vitesses excessives constatées,
Considérant que la mise en place d'écluses constitue un dispositif efficace pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les déplacements des usagers,
Considérant que ces aménagements s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques et d'amélioration du cadre de vie,
Considérant l'offre présentée par l'entreprise POTIN TP MELESSE, dont le montant s'élève à 7 139.00 E HT,

Décide à l'unanimité :
* **d'approuver** le projet d'aménagements de sécurité routière sur la voirie communale, consistant en la mise en place de 3 écluses en agglomération, à savoir 2 sur la route d'Aubigné et 1 sur la route du Gué de Neuville,
* **de valider** le devis de l'entreprise POTIN TP MELESSE d'un montant de 7 139,00 E HT,
* **d'autoriser** Mme le Maire à signer ledit devis ainsi que tous les documents afférents à cette opération,
* **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif.

Fait à Andouillé Neuville, le 13 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.